

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 11 DECEMBRE 2014

Présents :

Avec voix délibérative :

André LADOUSSE	Président
Didier ALAIME	Titulaire CGT, Trésorier
Vincent DE LACROIX	Suppléant SUD
Joaquim LEBRE	Titulaire FSU, Trésorier adjoint
Irène LEMARIE-DUMESNIL	Titulaire UNSA

Avec voix consultative :

Monique GONTIER	Suppléante CGT
Catherine LE SCANFF	Suppléante UNSA
Sylvie GASPARINI	Directrice de l'AAS
Roland BRETON	Chef du BASP

Absents excusés :

Danielle NICOLAY	Vice-présidente
Nadia AMINE	Titulaire CFDT

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du CA du 27 mai 2014
- Point sur le budget 2014
- Présentation des propositions du groupe de travail des 9 et 30 octobre 2014
- Résultat de l'enquête « promo ciné »
- Budget prévisionnel 2015 et validation de la demande de subvention
- Modification des modalités d'inscription aux visites guidées
- Incidences des résultats des élections professionnelles – AG 2015
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour adopté, André Ladousse, président de l'AAS ouvre la séance.

1 Approbation du compte-rendu du CA du 27 mai 2014

Le compte-rendu est approuvé par le conseil d'administration.

2 Présentation des propositions du groupe de travail des 9 et 30 octobre 2014

- Création d'un poste de CESF supplémentaire à mi-temps : Le conseil d'administration propose de programmer un **groupe de travail** avec le service social du ministère, de la BNF ainsi que la CESF de l'AAS afin d'étudier comment soulager le poste d'une partie des dossiers relevant d'une problématique financière.
- Une étudiante en Licence Professionnelle – Métiers de l'Édition – Option Bibliothèques, a fait une demande de stage pour de 2 mois à la bibliothèque du 16 février 2015 au 12 avril 2015. Ce stage devrait être rémunéré en fonction de la publication du décret d'application de la loi du 10 juillet 2014. Le montant de la rémunération ne pourra être inférieur à **508,20 €** par mois pour un stage de 35 heures hebdomadaires.

Les membres du CA décident d'accueillir cette stagiaire.

- Bilan ouverture 16h-18h : suite à l'enquête de satisfaction effectuée en début d'année, l'AAS a modifié ses heures d'ouverture au public en prolongeant jusqu'à 18h le jeudi l'ouverture des bureaux et de la bibliothèque. Il s'avère que très peu d'adhérents (entre 0 et 4) utilisent les services de l'AAS pendant ce créneau.

Il est décidé de revenir aux horaires précédents 9h – 16h du mardi au vendredi pour les bureaux et 12h – 14h30 tous les jours pour bibliothèque.

- Promo ciné : Suite aux résultats de l'enquête sur la promo ciné qui démontrent que 67 % des 935 agents qui ont répondu souhaitent des billets à 5€ toute l'année, **il est décidé de supprimer la promo ciné en 2015 et de faire un point en fin d'année.** Un message sera passé sur la liste de diffusion de l'AAS.
- colonies de vacances : Le prix du transport augmentant, les séjours courts sont plus chers et se montent en moyenne à 130 € / jour au lieu des 120 €/jour prévu initialement.

Le CA décide d'augmenter le plafond journalier du coût des colonies à 130€/jour.

- Voyages : **En ce qui concerne les voyages, en fonction du montant de la subvention, l'AAS proposera 2 ou 3 destinations en 2015.**
- Site internet : Sylvie Gasparini a reçu un devis de ProwebCE d'un montant de 15 336 € TTC. Le conseil d'administration propose de programmer un **groupe de travail** avec un

collègue de la SDSI qui pourrait nous éclairer sur la partie technique, ProwebCE venant faire une démonstration de son produit. L'AAS doit continuer à consulter d'autres prestataires.

- Subvention billetterie parc de loisirs : À partir du mois de janvier 2015, la billetterie parc de loisirs sera subventionnée à hauteur de 30 % environ soit un prix de vente du billet **Disney adulte à 38 € – enfant à 32 € et Astérix à 25 €**. Les années suivantes, l'ajustement sera fait au fur et à mesure de l'augmentation du prix d'achat.
- Spa Thémaé : Pour les fêtes, l'AAS proposera de vendre, comme les années passées, des bons de massage au **Spa Thémaé dans la limite de 80 bons**.
- Cours : Pour les cours de Tai chi, l'AAS a proposé un cours débutant de 18h à 19h le mardi. Si le cours ne rassemble pas assez de participants en 2015, le créneau sera repris par un cours de Zumba ou Modern jazz demandé lors de l'enquête.

3 Modification des modalités d'inscription aux visites guidées

La demande concernant les visites guidées est toujours très importante et ceci malgré la mise en place d'une sélection supprimant les participants à la visite précédente. Le CA décide donc de remonter sur 2 ou 3 visites précédentes pour éliminer des candidatures.

4 Point sur le budget 2014

Le budget prévisionnel au 31 décembre prévoit un déficit d'environ 70 000€. Ce chiffre s'explique en partie par les frais liés aux salaires (changement de bibliothécaire, départ F Volkmann, embauche d'une CESF à mi-temps) mais aussi par une activité accrue du fait de l'augmentation de plus de 10 % du nombre d'adhérents.

Irène Lemarie-Dumesnil (UNSA) demande des détails concernant les frais de réception de 902€ et les cotisations. La première somme correspond aux vœux du Président de l'AAS et pot de départ en retraite de F Volkmann, la comptable. Par ailleurs, Sylvie Gasparini précise que les cotisations correspondent à la médecine du travail puisque les salariés de l'AAS ne bénéficient pas de la médecine de prévention du ministère.

5 Budget prévisionnel 2015 et validation de la demande de subvention

Sylvie Gasparini explique que le budget 2015 a été bâti en fonction du prévisionnel au 31 décembre 2014 (déficitaire), auquel ont été supprimées plusieurs dépenses afin d'atteindre un équilibre avec 947 000 € de subvention.

1- En ce qui concerne les activités strictement sociales, destinées à l'ensemble des personnels du ministère et de ses établissements publics (sans conditions d'adhésion), l'association propose :

Noël : Diminution de la dotation. Le montant du cadeau est passé de 27€ à 30€ en 2014. Le prix des places de spectacle devra être inférieur à celui de cette année et celui du goûter ne devra pas augmenter.

Le conseil d'administration propose de programmer un **groupe de travail pour réfléchir à une formule pour Noël 2016, qui permette de regrouper tous les agents (en une ou deux fois) autour d'un spectacle de qualité qui puisse intéresser les enfants de 3 à 14 ans (Opéra ? Philharmonie ?)**.

Sylvie Gasparini fera une recherche sur les tranches d'âge des enfants qui ont assisté au spectacle cette année.

Séjours enfants : Le montant des dépenses liées aux colonies de vacances a augmenté de 5 % en 2014. L'AAS a enregistré plus de 30 départs en plus. Le coût de cette prestation étant dépendant du nombre d'inscriptions mais aussi des ressources des foyers demandeurs, le choix a été fait de garder la même subvention afin de pouvoir aussi faire face à l'augmentation prévisible du coût des séjours.

Consultations juridiques et logement : Même proposition de trois après-midi par mois, les coûts sont identiques.

2- Les activités soumises à cotisation seront pour la plupart maintenues mais en moins grand nombre et, pour certaines moins subventionnées afin de faire face à une demande accrue du fait de l'augmentation du nombre d'adhérents.

Parc de loisirs : le montant de la subvention affectée à cette activité devrait diminuer, le conseil d'administration ayant validé une augmentation des prix de vente des billets.

Clubs de sport : Maintien de l'exécuté 2014 (subvention déjà plafonnée).

Billetterie loisirs : En ce qui concerne la billetterie diverse subventionnée, le choix a été fait de ne pas proposer de bons Spa l'an prochain. Par ailleurs, suite à l'enquête auprès des adhérents, la promotion cinéma est supprimée ce qui devrait entraîner une baisse d'environ 8 000 € de la part subventionnée. Cette économie est calculée en fonction d'un nombre de billets vendus identique à celui de 2014.

Billetterie spectacles : L'augmentation du nombre d'adhérents a logiquement entraîné une hausse de la demande. Pour contenir les dépenses l'AAS proposera moins de promotions ponctuelles ou diminuera le taux de subvention pour ces promotions.

Cours culturels et sportifs : En 2014, l'AAS a acquis du matériel pour le cours de dessin et pour les cours de sport. La subvention 2015 tient compte de la revalorisation du point relatif aux salaires, conformément à la convention collective de l'animation. Pour information, l'AAS compte 369 inscriptions aux cours en 2014.

Projection de film : L'AAS propose une projection par mois dans la salle de cinéma située au 3^e étage rue de Valois. Nous avons diminué le coût de cette activité en formant un salarié de l'AAS qui se charge de la projection, en nous chargeant, dans la mesure du possible, du transport du film et en négociant au mieux le coût de la location.

Activités ponctuelles : cette ligne budgétaire couvre les activités de groupe pour lesquelles il est demandé une participation financières aux agents, comme les différentes visites hors Paris (sorties BD à Angoulême, Photos à Arles, Londres, Marseille ...) ou les stages : bricolage, cuisine, ... Ces activités, plébiscitées par un grand nombre d'adhérents (102 personnes en 2014) seront à nouveau proposées en 2015 mais moins subventionnées ou en moins grand nombre.

Bibliothèque : L'AAS maintiendra son offre d'abonnement au site de la « Médiathèque numérique ». Cet abonnement permet aux adhérents un accès à un catalogue de programmes en ligne. L'abonnement pourra être modifié pour plafonner le nombre de téléchargements mensuels à 3 documents. Le nombre d'acquisitions et d'animations devra diminuer afin de tenir le budget alloué. **Pour information, 165 abonnés ont visionné au moins un film dans l'année.**

Séjours familiaux : Il s'agit de 5 mobile-homes loués pendant les mois de juillet et août. Les familles peuvent s'inscrire pour 2 semaines maximum. Au vu du succès et de la forte demande en 2013, l'association maintiendra son offre.

Jeu des 10 mots : maintien du jeu et des lots.

Séjours adultes : Le montant de subvention affectée à cette ligne budgétaire a été diminué de 8000 € par rapport à l'exécuté 2014. L'AAS proposera un ou deux voyages contre trois en 2014.

3- Fonctionnement

Du fait de son emménagement aux Bons-Enfants certaines dépenses ont été prises en charge par le ministère (téléphone, informatique). Pour 2015, l'association contient au maximum ses dépenses de fonctionnement qui devraient se monter à environ 56 000 € (hors salaires).

Salaires : pour l'ensemble des salaires (professeurs et agents administratifs) le budget prend en compte l'augmentation de la valeur du point conformément à la convention collective de l'animation en vigueur au sein de l'AAS.

Taxe d'occupation précaire : le montant pour 2015 est 1450€.

Site internet : L'AAS devrait se doter d'un site internet en 2015. La mise en place de ce site est prise en charge sur un budget réservé à cet effet (CNAS 2010).

En conséquence, l'Association pour l'Action Sociale, culturelle et sportive, malgré un nombre d'adhésions en forte hausse, sollicite une subvention d'un montant de 950 000 €, stable par rapport à celle de 2014, qui lui permettra de promouvoir tout en les limitant, les activités culturelles et de loisirs auprès d'un nombre croissant d'agents.

(Est inclus dans ce montant le remboursement de la facture payée exceptionnellement par l'AAS à l'association du château de Compiègne, pour l'arbre de Noël 2014, soit 1 350€).

Le déficit 2014 sera comblé en mobilisant une partie des réserves de l'association. En ce qui concerne le budget 2015, le conseil d'administration propose de réunir un groupe de travail après l'élection des nouveaux membres en janvier, afin d'analyser les différentes activités proposées par l'AAS, le profil et le nombre des participants. Cette étude permettra de faire des choix d'orientation concernant l'utilisation de la subvention et de la réserve, le conseil d'administration refusant de passer à une offre dégradée.

6 Incidences des résultats des élections professionnelles – AG 2015

Roland Breton propose de demander au bureau du dialogue social s'il est possible de remplacer le terme « organisation » par « liste » dans les articles 4, 5 et 10.

Par ailleurs, le terme « paritaire » doit être supprimé des articles 4 et 5.

Le délai de « 3 ans » prévu à l'article 10 doit être remplacé par « 4 ans ».

Ces modifications seront soumises à approbation lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire.

7 Questions diverses :

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.